

EMPLOI, STATUT, RÉGIME SPÉCIAL

11 DÉCEMBRE 2015

LA CFDT EXIGE LE RESPECT DE LA LOI !

La **CFDT**, première organisation syndicale pour défendre les cheminots, a été la seule à interpellier le DRH du Groupe Public Ferroviaire SNCF lors du CCE du 2 décembre 2015, sur les engagements pris en matière d'emploi et relatifs aux conditions d'embauche au statut. En effet, la **CFDT** a toujours défendu le statut et s'est toujours employée à apporter des garanties solides.



EMPLOI, STATUT, RÉGIME SPÉCIAL

LA CFDT EXIGE LE RESPECT DE LA LOI !

QUELS SONT CES ENGAGEMENTS ?

La loi donne l'objectif, les accords de modernisation le précisent, les débats parlementaires le confirment ! Dès le mois de mars 2013, la **CFDT Cheminots** a tout mis en œuvre pour garantir le statut des cheminots du cadre permanent.

COMMENT ?

En négociant pour aboutir aux accords de modernisation, signés le 13 juin 2014, conclus avec Frédéric CUVILLIER, ministre des Transports.

CE QUE CES ACCORDS PRÉVOIENT CONCERNANT LE RECRUTEMENT AU STATUT

- Les règles d'embauche au statut demeurent inchangées.
- Les recrutements de personnels contractuels devront se maintenir dans les prochaines années à un niveau correspondant à celui constaté actuellement.



Cette position a été confirmée le 18 juin 2014 par Frédéric CUVILLIER qui, au cours des débats parlementaires, précisait *qu'il n'est pas de la responsabilité de l'État de se substituer aux partenaires sociaux*. Or, c'est bien d'une discussion entre les partenaires sociaux que relève la proportion d'emplois hors statut et les modalités de mise en œuvre de l'article 1^{er}. ●●

LA DIRECTION FAIT LE PARI DE L'ÉCHEC. LA CFDT CHEMINOTS DÉNONCE CETTE MANIPULATION !

Si la négociation n'aboutit pas, il revient au conseil de surveillance de trancher sur ces sujets. La direction provoque l'échec de la négociation ne doutant pas du positionnement du conseil de surveillance manifestement considéré comme une chambre d'enregistrement.

La tactique est simple : proposer un accord, vide de tout engagement et de toute ouverture, pour créer l'impasse.

Pour la **CFDT**, pas d'accord croupion ni de conseil de surveillance godillot, mais un dialogue social de qualité ! ●●

L'OBJECTIF DE LA DIRECTION : DIMINUER LE NOMBRE D'EMPLOIS AU CADRE PERMANENT

La direction considère que la compétitivité du Groupe Public Ferroviaire SNCF passe et passera encore demain par la réduction des coûts du travail, prioritairement par la suppression d'emplois, avec le recours accru au recrutement de contractuels ainsi qu'à la sous-traitance. ●●

LA CFDT EXIGE LE RESPECT DES ACCORDS DU 13 JUIN 2014 ET DÉFEND LES RECRUTEMENTS AU CADRE PERMANENT AVEC SON RÉGIME SPÉCIAL

La conclusion d'un accord pluriannuel sur le rapport entre effectifs du cadre permanent et contractuels permet de consolider notre statut avec son régime spécial. La **CFDT** revendique des droits supplémentaires pour les cheminots contractuels. Cette défense est essentielle pour la **CFDT** qui sera tou-

jours prompte à construire les garanties indispensables pour faire face aux évolutions du transport ferroviaire. C'est pour toutes ces raisons que la **CFDT Cheminots** proposera aux autres organisations syndicales le projet d'une DCI lors de la prochaine rencontre entre fédérations de cheminots. ●●

Édité par le service communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Freepik

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/